



# Société de tir de la ville de Delémont

Section Pistolet - Case postale 924 - 2800 Delémont 1

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 3 février 2023 à 18h30

Stand Pistolet à Delémont

**Présents** : voir liste des présences en annexe.

**Excusés** : voir liste des membres excusés.

### 1. Ouverture de l'assemblée générale devant 26 membres

#### 1.1 Salutations – liste des présences

Le Président, Joseph Riat ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres et présente ensuite l'ordre du jour et les enjeux de cette assemblée. Celui-ci est accepté tel que proposé.

#### 1.2 Nomination du scrutateur

Est nommé scrutateur M. Yvan Meuret.

### 2. Lecture du PV de l'assemblée générale 2022

Le Président remercie le secrétaire du jour, Philippe Girardin, pour la rédaction du PV de l'assemblée générale ordinaire 2022. Celui-ci est accepté par acclamations.

### 3. Rapports annuels

#### 3.1 Rapport du Président

- Le Président félicite deux membres qui ont suivi avec succès le cours d'entraîneur d'association C de tir à Macolin, Daniel Hiltbrunner et Yannick Lehmann, après des jours de dur labeur, ils ont obtenu le brevet bien mérité. Il demande à l'assemblée de les applaudir chaleureusement.

#### **Activités 2022**

Afin de limiter les tracas administratifs, une nouveauté fut instaurée, la commande des passes de tirs au début de la saison. Ce procédé a remporté un succès grâce au protocole suivant : chaque tireur a reçu un bulletin de commande pour les tirs, par la suite les feuilles de stand ont été préparées, c'est-à-dire qu'elles ont été mises dans une enveloppe avec une étiquette indiquant le montant à payer.

Quant à l'organisation dans le stand, chaque tireur a procédé aux tirs sous le contrôle d'un autre membre. Il remercie en particulier Michel Pedrisat qui s'est occupé principalement de la distance 25 m, pour le 50 m il remercie les membres du comité qui se sont aussi mis à disposition.

Durant 2022, la cantine a été inondée, ce qui explique le nouveau revêtement du sol et le nouvel agencement intérieur.

#### 3.2 Rapport du Chef de tir

Le Chef de tir relève les divers championnats de groupes auxquels les tireurs ont participé :

Groupe Suisse :

50 m le groupe avec un résultat de 1083 points s'est classé au 80e rang sur un total de 233 groupes. Furttal Pistolenschützen ZH avec 1084, et devant Rifenstein Pistolenschützen BL, avec aussi 1083. Nous pouvons être fiers du groupe.

Participation aux finales cantonales.

Au PCA 10 m, nous n'avons pas participé, manque de tireurs. A la distance 25 m, nous avons remporté le titre de champion cantonal avec le résultat de 1048 points, soit Choulat Cyril, 274 pts, Lehmann Yannick, 624 pts, Meuret Yvan, 258 pts et Beuchat Arnoud 252 pts.

A la distance 50 m, nous nous sommes classés au 2e rang avec le résultat 1049 points, soit Beuchat Arnoud avec 265 pts, Lehmann Yannick, 262 pts, Hiltbrunner Daniel, 261 pts et Meuret Yvan avec aussi 261 pts.

Félicitations à tous les participants

Il y eut une remarquable participation aux tirs externes, mais toujours avec les mêmes tireurs voir le palmarès. Il encourage les tireurs à être plus réguliers notamment dans les tirs du challenge interne.

Plusieurs membres ont représenté notre section dans les sociétés extérieures en participant à leurs manifestations, ce qui nous a permis d'accueillir des tireurs pour notre tir de Delémont.

#### 4. Comptes annuels

##### 4.1 Rapport du caissier

Rapport du caissier le bénéfice s'élève à [REDACTED]

Présentation :

**Aux recettes**, produits cotisation, tir internes, location, cantine, munition et subvention [REDACTED]

**Aux dépenses**, Compétitions diverses, prestation au personnel, entretien du bâtiment et des accès [REDACTED]

**Bénéfice de l'exercice** [REDACTED]

Capital propre au 01.01.2022 [REDACTED] **Les Chiffres seront communiqués lors de l'AG**

Attribution du bénéfice annuel [REDACTED]

Capital propre au 31.12.2022 CHF [REDACTED]

##### 4.2 Rapport des vérificateurs des comptes – acceptation et décharge – année 2022

Le rapport est lu par Philippe Seuret, l'un des trois vérificateurs des comptes. Dans ce rapport, les vérificateurs des comptes demandent à l'assemblée de donner décharge au caissier et au comité. L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité par acclamations.

##### 4.3 Cotisations 2023

Sur la proposition du comité, les cotisations restent inchangées. Seule la cotisation de communication de CHF 10.- perçue par la FJT sera ajoutée.

Détail : Cotisation FJT membre sans licence CHF 120.00, cotisation de communication CHF 10.00, total 130.00, le membre qui a une licence facturée à la section, FST ET FJT, CHF 40.00, total CHF 170.00.

Prestation de la Section aux tirs internes est d'environ de CHF 3.00 à 4.00 par tir. Cette participation doit encourager le tireur d'effectuer ces tirs, en tout il bénéficie d'environ CHF 30.00.

Le Président rappelle que tout tireur qui participe à un tir à l'extérieur touche un défraiement de CHF 6.00 à 7.00 par tir dès le 6e tir. Il faut simplement qu'il donne sa feuille de stand afin d'enregistrer les résultats pour le palmarès annuel.

#### **4.4 Budget 2023**

Le Président présente le budget 2023 bouclant avec un bénéfice présumé de CHF 3'900.00.

Le budget est accepté à l'unanimité.

### **5. Admissions / Démissions / Exclusions**

#### **5.1 De membres de la section**

La section a enregistré 10 nouveaux membres dont voici les noms : Jean-Christophe Bellon, Marianne Chételat, Damien Chételat, François Feltrin, Steve Jallon, Tom Käslin, Anne Kottelat, Marie Migy, Noé Stauffer et Dominique Tabouret, les membres présents sont priés de se lever

Trois démissions ont été présentées, celles de Koller Jean-Paul, Steulet André et de Choulat Cyril.

### **6. Prestation des membres**

Le Président donne quelques explications au sujet de ce règlement :

- Le comité est d'avis que chaque membre doit participer à la vie de la société et consacrer un peu de temps à son organisation.
- Le Président précise qu'il ne s'agit pas de travail sur appel et que le comité est conscient de traiter différemment les membres qui habitent hors canton.
- Le règlement est approuvé à la majorité absolue avec 2 abstentions.

### **7. Calendrier des tirs ;**

- Les dates importantes sont les tirs obligatoires, le tir de Delémont et le tir en campagne, le chef de tir distribue le formulaire permettant de noter les disponibilités sans tenir compte des fonctions, minimum une demi-journée par manifestation.
- Pour le championnat de groupes de la FST à 25 et 50 m, il faut chaque fois 4 tireurs, nous cherchons 4 tireurs par distance, plusieurs tireurs peuvent participer aux 2 distances. Les tireurs intéressés s'inscrivent chez le Président, délai 15 mars 2023. Pas d'inscription, pas de championnat de groupes.

### **8. Organisation des tirs au stand**

Comme le système de commande des tirs a bien fonctionné l'année passée, nous pouvons

reprendre la formule. Feuille de commande à disposition sur la table devant le comptoir du bureau.

Raymond Choulat souhaiterait que lors des tirs de la police, le Président appelle d'autres personnes pour aider à l'organisation. Pour l'instant, le Président ne connaît pas encore les dates de ces tirs. Il prendra contact avec la police cantonale pour organiser ces tirs au mois de mai.

## 9. **Participation au tir cantonal**

Le comité propose la date du 17 juin 2023 pour participer au tir cantonal valaisan. Les petits plans de tir et les formulaires d'inscription sont disponibles sur la table devant le comptoir du bureau, à remplir et à lui retourner dès que possible, mais jusqu'au 20 février 2023.

## 10. **Divers**

➤ En 2024, la section sera chargée d'organiser le tir cantonal, le Président attire l'attention des membres qu'il sera nécessaire que chacun participe à l'organisation. Le besoin en personnel par jour figure sur le formulaire. Il distribue les bulletins d'inscription où il est mentionné les dates de la manifestation. M. Eddy Comastri a accepté d'assumer la fonction de chef de la place de tir. Ce dernier prend la parole pour remercier l'assemblée de sa confiance. Il se met à disposition pour cette organisation et mettra sur pied un groupe de travail.

➤ Le Président invite les membres à remplir le formulaire pour le tir cantonal et celui des tirs internes. Il est distribué par le chef de tir. Il faudra 20 personnes par jour sur 9 jours, y compris les secrétaires !

➤ Philippe Seuret rappelle l'importance du tir à 300 m pour le TFC ! Il a même deux fusils à disposition.

➤ Raymond Choulat revient sur l'idée des groupes de travail. Le Président rappelle la journée d'entretien qui est déjà planifiée le 22 avril. Le chef de tir lance un appel aux membres. Il prend note des premières inscriptions. Naturellement, toute bonne volonté est la bienvenue pour aider le Président durant les semaines. Le comité discutera de cette proposition de création de groupes de travail. Plusieurs membres s'annoncent pour faire partie de ce groupe cibles.

## 11. **Remise des distinctions**

D. Hiltbrunner se charge de cette remise.

Il est 19h23 lorsque le Président lève l'Assemblée Générale Ordinaire. Il souhaite bon vent à chacun ainsi qu'une bonne saison de tir. Que 2023 nous apporte maintes satisfactions !

**Société de tir de la Ville – Section Pistolet**

Le secrétaire du jour

Philippe Girardin